

COMITÉ DE PARENTS – COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES TENUE LE MARDI 19 JUIN 2012, AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES, 435 AVENUE ROULEAU, RIMOUSKI. (RÉUNION CP-11-12-108R)

Étaient présent(e)s à la réunion du comité de parents le 19 juin 2012 :

Mesdames :

Julie Roberge	Représentante de l'école Du-Havre-St-Rosaire
Anik Sirois	Substitut de l'école de la Colombe
Catherine Laurian	Représentante de l'école Des Merisiers
Micheline Lizotte	Représentante de l'école Paul-Hubert, présidente et commissaire-parent
Kathleen Baker	Représentante de l'école Du Rocher-D'Auteuil
Katie Bérubé	Représentante de l'école des Cheminots
Cathy Ouellet	Représentante du comité consultatif EHDAA
Annie Fournier	Substitut à la représentante du comité consultatif EHDAA

Messieurs :

Claude Brassard	Substitut de l'école de Sainte-Luce–Des Bois-et-Marées–Lévesque
Yve Rouleau	Substitut de l'école Des Sources
Pascal D'Astous	Représentant de l'école de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie
Fabrice Techer	Représentant de l'école de l'Aquarelle
Jonathan Lebrasseur	Substitut de l'école des Beaux-Séjours
Régis Beaulieu	Représentant de l'école Élisabeth-Turgeon
Daniel Turcotte	Représentant de l'école Langevin
Martin Veillette	Représentant de l'école Saint-Jean, vice-président
Roberto Parent	Représentant de l'école De la Rose-des-Vents
Nelson Bussières	Représentant de l'école Norjoli

Autres :

Mathieu Babin	Membre du CE de l'école Des Alizés
Sylvain Gagné	Membre du CE de l'école Des Alizés
Patrice Cayouette	Membre du CE de l'école Paul-Hubert, secrétaire de la réunion

Absences : (*) : motivée

Julie Gasse	Représentante de l'école Des Sources
Annie Morin	Représentante de l'école Boijoli, secrétaire
Élisabeth Beaudoin (*)	Représentante de l'école du Grand-Pavois, agente à l'information
Marie-Claude Lapierre (*)	Représentante de l'école Du Mistral
Nathalie Morin	Représentante de l'école du Portage
Patrice Dallaire (*)	Représentant de l'école de Sainte-Luce–Des Bois-et-Marées–Lévesque
Claude Lévesque (*)	Représentant de l'école de la Colombe, relationniste et commissaire-parent
Dominique Perron	Représentant de l'école des Beaux-Séjours

1.0 OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PRÉSENCE

Mme Micheline Lizotte, présidente, souhaite la bienvenue à notre conférencier invité ainsi qu'aux représentant(e)s et substituts présents. Après vérification du quorum, l'assemblée est déclarée ouverte à 19 h.

2.0 MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Micheline Lizotte, présente notre conférencier invité M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles à la Commission scolaire des Phares.

La présentation de M. Ruest portera sur le projet de révision de la Politique sur l'admissibilité au transport scolaire, notamment les articles en lien avec le transport pour les concentrations arts-sports-études. L'ordre du jour est modifié de façon à permettre en ce début de rencontre la présentation de M. Ruest.

MODIFICATION RELATIVE À L'ADMISSIBILITÉ AU TRANSPORT SCOLAIRE (par M. Ruest)

Les informations suivantes sont communiquées aux représentant(e)s et substituts présents :

- Suites aux coupures ministérielles (passées et récentes) du MELS, chaque service de la CSDP doit établir un plan de compressions de ses dépenses dans le but de réduire les déficits anticipés des budgets 2011-2012 et 2012-2013;
- Il en revient à dire que l'ensemble des activités de chaque service doit être évalué et justifié (ceci tout en ne réduisant pas la qualité des services aux élèves);
- L'organisation du transport reliée aux concentrations arts-sports-études (sur les heures de classe, entre l'école et le lieu des activités) ne relève pas des responsabilités et des obligations de la commission scolaire mais bien de celle des parents des élèves concernés;
- Une évaluation des coûts de transport reliés à ces activités est expliquée au moyen d'un tableau sommaire;
- Depuis un certain nombre d'années, ces coûts de transport étaient défrayés à même les surplus accumulés de la commission scolaire;
- Contrairement aux croyances de certains utilisateurs, ces coûts de transport n'étaient pas inclus dans les coûts d'inscription reliés à ces concentrations;
- La commission scolaire, pour accommoder les élèves et les parents, peut organiser un service de transport de type navette lorsque les besoins sont justifiés et qu'elle en a la possibilité : ce qui n'est plus le cas maintenant;
- Le comité consultatif du transport scolaire s'est déjà dit favorable à ce que les frais de transport reliés à ce service soient assumés par les utilisateurs.

La présentation s'est terminée avec une période de questions/réponses.

Des remerciements sont adressés à M. Ruest pour sa disponibilité et son écoute.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Quelques corrections à apporter à l'identification numérique de divers points à l'ordre du jour.

CP-11-12-108R-61

Il est proposé par M. Yve Rouleau, appuyé par Mme Katie Bérubé, d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion avec les modifications et ajouts proposés :

- 5.2 Consultation relative à la probité et à la vérification des antécédents judiciaires;
- 7.1 Cas de transfert d'élèves du préscolaire d'une école à l'autre (situations à l'école Des Alizés et à Du Havre-Saint-Rosaire);
- 7.2 Quartier scolaire - situation relative aux clientèles scolaires des écoles Saint-Jean et Langevin.

4.0 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 8 MAI 2012

4.1 Adoption

CP-11-12-108R-62

Il est proposé par M. Nelson Bussièrès appuyé par M. Daniel Turcotte, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 mai 2012 tel que présenté.

4.2 Suivi au procès verbal du 8 mai 2012 (Mme Micheline Lizotte)

Certains points discutés lors de la réunion du 8 mai 2012 nécessitant un suivi sont inscrits au présent ordre du jour.

5.0 CONSULTATIONS

5.1 Modifications de la Politique sur l'admissibilité au transport scolaire

Les membres du comité de parents ont soulevé les commentaires suivants :

- Plusieurs parents présents ne sont pas utilisateurs des services de transport sur les heures de classe, entre l'école et le lieu d'activités des élèves inscrits aux différentes concentrations arts-sports-études. De ce fait, il y a une méconnaissance de la clientèle touchée par les modifications proposées (habitudes de vie, scolarité, etc.), quelles sont leurs conditions socio-économiques?
- Un utilisateur de ce service au cours des dernières années prétendait que les coûts de transport associés à ce service étaient inclus à même la facturation des partenaires des divers volets;
- À partir des informations que nous avons, il nous est difficile d'appuyer sans réserve le transfert des frais associés à ce service aux utilisateurs (l'on ne veut pas tomber dans le panneau des idées préconçues);
- Les concentrations arts-sports-études permettent à plusieurs jeunes de maintenir leur motivation et leur persévérance scolaires; en ce sens leur accessibilité doit être encouragée par la Commission scolaire des Phares dans la mesure du possible;
- Les membres présents du comité de parents font la demande à l'effet que la commission scolaire évalue les points suivants avant de prendre une décision finale :
 - quel est le niveau socio-économique de la clientèle ciblée (des statistiques et des faits, pas seulement des observations basées sur un ou deux cas);
 - en fonction de la clientèle, est-ce qu'un transfert graduel de la facture pourrait permettre de maintenir la clientèle (ex. 33 % de la facture la première année, 66% la deuxième année et ainsi de suite);
 - qu'un suivi soit fait sur le nombre d'inscriptions pour évaluer les impacts d'une telle mesure et éviter que les concentrations arts-sports-études ne deviennent la panacée des gens plus fortunés;
 - qu'une évaluation des coûts de chaque volet soit faite (inscriptions, transport, etc.) pour ainsi mieux évaluer l'impact des coûts de transport;
- La transparence est souhaitée lors de la facturation aux parents utilisateurs car certains croyaient déjà payer pour ce service.

CP-11-12-108R-63 :

Il est proposé par M. Roberto Parent, appuyé par M. Jonathan Lebrasseur, d'informer la direction de la Commission scolaire des Phares à l'effet que les membres du comité de parents ne sont pas contre l'idée que les frais associés au transport sur les heures de classe, entre l'école et le lieu des activités des élèves inscrits aux différentes concentrations arts-sports-études soient assumés par les parents utilisateurs, le tout en accord avec un principe d'autofinancement.

5.2 Modifications de la Politique relative à la probité et à la vérification des antécédents judiciaires

Les membres du comité de parents ont soulevé les commentaires suivants :

- Le document de consultation a été acheminé aux membres du comité de parents le 19 juin, en avant-midi, faisant en sorte que la majorité des membres présents n'avait pas pris connaissance de celui-ci ainsi que des modifications proposées;
- Le manque d'informations sur les modifications proposées ne nous permet pas d'accomplir de façon adéquate, efficace et éclairée notre rôle de comité consultatif; toute modification proposée à la présente politique doit être justifiée ou encore supportée par une argumentation sérieuse;
- À pareille date l'an dernier, la commission scolaire avait tenté de réduire les exigences quant aux caractéristiques de l'échantillonnage présent au point 10.1.3 de cette politique. Le comité de parents était en désaccord, plusieurs parents soulignant que des vérifications annuelles étaient la norme dans plusieurs

organismes gouvernementaux; faut-il donc interpréter aujourd'hui l'élimination du point 10.1.3 comme étant une réduction de la fréquence des vérifications?

- Toute réduction de la fréquence des vérifications des antécédents judiciaires aura pour effet d'aller à l'encontre de la sécurité des élèves. La commission scolaire est dans l'obligation d'agir en bon père de famille auprès des jeunes de tout âge, en ne le faisant pas elle dérogerait à ses responsabilités;
- Le comité de parents demande d'être informé lors d'une prochaine réunion des membres sur les modifications proposées à la Politique relative à la probité et à la vérification des antécédents judiciaires par une personne-ressource, de préférence le directeur des services des ressources humaines, pour en arriver à émettre des opinions et des recommandations justes et éclairées;

CP-11-12-108R-64

Il est proposé par M. Yve Rouleau, appuyé par M. Régis Beaulieu, de demander à la CSDP de repousser l'adoption des modifications proposées à la présente politique au début de la prochaine année scolaire 2012-2013, permettant ainsi aux membres du comité de parents d'être bien informés et d'apporter sa contribution habituelle au processus. Adopté à l'unanimité.

6.0 TRÉSORERIE (M. Pascal D'Astous)

6.1 Acceptation des comptes

Les remboursements suivants sont soumis pour approbation : (montant total : 2 152,06 \$)

- 198,34 \$: buffet
- 106,53 \$: hébergement (hôtel)
- 413,00 \$: frais de gardiennage
- 1 375,48 \$: frais de déplacements (réunions et congrès annuel de la FCPQ)
- 58,71 \$: repas

6.2 États financiers

L'encaisse au compte du comité de parents est de 7 902,15 \$ en date du 19 juin 2012, incluant le fonds commun.

CP-11-12-108R-65:

Il est proposé par Mme Katie Bérubé, appuyé par Mme Cathy Ouellet, d'effectuer les demandes de remboursements et d'accepter le bilan de trésorerie, le tout tel que présenté. Accepté à l'unanimité.

7.0 TRANSFERT D'ÉLÈVES

7.1 Cas de transfert d'élèves du préscolaire d'une école à l'autre (Écoles Des Alizés et Du Havre)

Les deux membres du conseil d'établissement de l'école Des Alizés, présents à la réunion, résument la situation qui prévaut à leur école concernant le préscolaire. Des inquiétudes persistent toujours devant la possibilité de perdre l'un des deux groupes du préscolaire, tant chez les parents, les membres du conseil d'établissement ainsi que de l'équipe école. Des représentations seront effectuées auprès de la direction générale de la commission scolaire pour le maintien d'un deuxième groupe au niveau préscolaire.

La situation qui prévalait à l'école Du Havre (Bic) où les parents des futurs élèves du préscolaire avaient reçu une lettre les avisant de la possibilité qu'il y ait transfert d'élèves du préscolaire vers une autre école pour l'année scolaire 2012-2013 a été résolue à la satisfaction des parents concernés.

Résolution concernant le transfert d'élèves entre écoles, lors de débordement de classe :

- Considérant que la situation concernant une possibilité de transfert d'élèves, principalement du préscolaire, est récurrente d'année en année dans plusieurs écoles;

- Considérant l'inquiétude que cette situation cause aux parents et aux enfants, inquiétude qui s'échelonne sur plusieurs mois à chaque fois et qui rend le climat parents – équipe/école plutôt moribond;
- Considérant qu'à chaque fois que cette situation se présente, un mouvement de mobilisation des parents opposés au transfert d'élèves s'organise et que cela expose ainsi les parties à des périodes d'hostilité néfastes à l'établissement d'un climat de confiance;
- Considérant qu'il s'agit la plupart du temps d'une décision dont les parents se retrouvent devant le fait accompli et n'ont donc pas été informés en priorité des motifs ou encore consultés pour évaluer des pistes de solutions;
- Considérant que lorsqu'il s'agit de classes du préscolaire, le moment de l'intégration au préscolaire se doit d'être fait dans l'harmonie et la confiance;

CP-11-12-108R-66 :

Les membres du comité de parents, sur proposition de madame Katie Bérubé et appuyé par monsieur Martin Veillette, propose que dorénavant l'implication des parents soit davantage prise en considération, ceci dans le but d'éviter des frictions inutiles entre les parties en cause et de favoriser un climat de respect et de confiance. Les impacts négatifs reliés aux transferts d'enfants doivent être minimisés et ces situations doivent être résolues de façon franche et ouverte, avec la consultation et l'implication des parents.

Le comité de parents demande donc à la Commission scolaire des Phares de mettre en œuvre des éléments favorisant une procédure dans laquelle les parties pourront discuter ouvertement et en confiance.

7.2 Quartier scolaire – situation relative aux clientèles scolaires des écoles Saint-Jean et Langevin

Des informations sont à l'effet qu'il y aura une diminution de 3 classes à l'école Saint-Jean pour l'année scolaire 2012-2013. Le développement résidentiel (démographie) crée un déséquilibre entre les écoles Saint-Jean et Langevin, de sorte qu'une estimation de la clientèle scolaire pour 2012-2013 serait de 280-300 à 600 élèves respectivement. Dossier à suivre.

8.0 FCPQ

8.1 Retour sur le congrès annuel de la FCPQ (2 et 3 juin 2012)

Les commentaires des représentant(e)s du comité de parents qui ont assisté aux activités (ouverture officielle, conférences, ateliers) se voulaient des plus positifs. La qualité des conférences est également soulignée.

Les personnes déléguées du comité de parents : Mmes Micheline Lizotte, Catherine Laurian, Katie Bérubé, et Messieurs Michel Pineault et Yve Rouleau. À noter que certains conseils d'établissement ont accepté et défrayé la participation de certains de leurs membres.

9.0 RETOUR SUR LA RENCONTRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ DE PARENTS

Rencontre tenue le 14 mai 2012 à la salle multifonctionnelle de l'école Saint-Jean. Le programme : souper suivi d'une présentation et d'un atelier de discussions sur des sujets d'actualité.

La présentation de Messieurs Jean Papillon et Martin Saint-Laurent était en lien avec l'intimidation et la violence tandis que l'atelier de discussions, portant sur l'implantation du programme d'anglais intensif au 3^e cycle du primaire, était animé par M. Jean-François Parent, directeur général de la CSDP. Deux sujets qui ont soulevé beaucoup de questions et suscité beaucoup d'intérêt chez les personnes présentes.

En conclusion, M. Parent s'est dit comprendre les inquiétudes et interrogations des parents sur ces deux sujets et être à leur écoute.

10.0 RAPPORT ANNUEL 2011-2012 (Mme Micheline Lizotte)

La structure du rapport annuel 2011-2012 est résumée, celui-ci sera similaire aux années antérieures. Les représentant(e)s et substituts sont invités à faire connaître leurs suggestions relatives aux recommandations qui devraient être inscrites au rapport annuel 2011-2012 à l'attention de la direction générale ainsi qu'aux conseils d'établissement pour l'année scolaire 2012-2013. Des discussions à cet effet se tiendront lors de la réunion du 28 août prochain.

11.0 INFORMATIONS

11.1 Commissaires parents (M. Claude Lévesque, absent)

Mme Micheline Lizotte donne l'information à l'effet que le budget 2012-2013 de la CSDP sera déficitaire d'environ 2.9 millions \$ (déficit cumulé pour 2011-2012 et 2012-2013).

11.2 Agente à l'information (Mme Élisabeth Beaudoin, absente)

Rappel : les communiqués de presse, bulletins du président et essentiels de presse de la FCPQ sont acheminés aux représentant(e)s et substituts sur une base régulière, ainsi que toutes autres informations en lien avec l'éducation.

11.3 Comité de transport (Mme Élisabeth Beaudoin, absente)

Une réunion s'est tenue le 29 mai dernier. M. Carl Ruest a fait référence à cette rencontre lors de sa présentation.

11.4 Comité EHDA (Mme Cathy Ouellet)

La dernière rencontre s'est tenue le 29 mai dernier. M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières, a fait une présentation détaillée relative au personnel affecté aux services des élèves HDAA ainsi que des ressources financières dévolues à ces services.

Les délais des avis d'intervention pour les parents sont jugés trop courts, les parents disent être convoqués à la dernière minute. M. Jean Papillon ainsi que Mme France Heins ont été informés de cette problématique.

Représentante du comité de parents au comité MESS-MELS :

CP-11-12-108R-67:

Il est proposé par Mme Micheline Lizotte, appuyé par Mme Kathleen Baker, de procéder à la nomination de Mme Annie Fournier comme représentante du Comité de parents de la Commission scolaire des Phares au Comité régional sur l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation Bas-Saint-Laurent. Accepté à l'unanimité.

11.5 Correspondance (Mme Micheline Lizotte)

La correspondance pertinente (et d'intérêt) reçue des divers organismes est acheminée aux représentant(e)s et substituts sur une base régulière.

11.6 COSMOSS :

Aucune communication avec les représentants de COSMOSS au cours des derniers mois.

12.0 DIVERS

12.1 Dates des assemblées générales des parents en septembre 2012 dans les écoles de la CSDP

Chaque représentant(e) et/ou substitut est invité à faire parvenir à M. Martin Veillette, vice-président, la date officielle de leur assemblée générale des parents en septembre 2012.

12.2 Spectacle du magicien d'OZ (M. Sylvain Gagné)

Les 11 et 12 mai dernier, les jeunes talents de l'école Paul-Hubert montaient sur scène pour présenter « Le Magicien d'Oz » interprété en comédie musicale. Cette pièce fut présentée sur scène devant plus de 3500 jeunes de la CSDP en plus des deux représentations grand public.

CP-11-12-108R-68 :

Il est proposé par M. Sylvain Gagné, appuyé par M. Pascal D'Astous, de souligner l'excellence de ce spectacle et de faire parvenir à la direction de l'école Paul-Hubert, aux deux metteurs en scène Messieurs Jean-François Ross et Vincent Roy, ainsi qu'aux 30 comédiens, nos plus sincères félicitations. Accepté unanimement.

12.3 États financiers 2011-2012 des conseils d'établissement

La date limite pour l'envoi des états financiers 2011-2012 des conseils d'établissement à M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières à la CSDP, est le 30 juin 2012.

12.4 Sirop d'érable et chocolat noir (en référence à la Politique alimentaire de la CSDP)

Est-il possible que ces deux produits puissent être utilisés aux fins de campagnes de financement dans les écoles, tout en respectant la Politique alimentaire de la CSDP? Un dossier à l'étude ... M. Yve Rouleau et Mme Catherine Laurian se portent volontaires durant la période estivale pour effectuer une recherche sur le sujet (avantages/désavantages).

13.0 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Réunion très longue, mais intéressante.

14.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Mardi 28 août 2012, au Centre administratif de la Commission scolaire des Phares, au 435 avenue Rouleau, à Rimouski.

15.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-11-12-108R-69:

Il a été proposé par M. Yve Rouleau, appuyé par M. Martin Veillette, de lever la séance à 22 h 45.

Micheline Lizotte
Présidente du comité de parents

Patrice Cayouette
Secrétaire de la réunion